

## L'UGTA COMMEMORE LE 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BENHAMOUDA

# Sur fond de course pour le 11<sup>e</sup> congrès

Ils étaient nombreux ce dimanche 28 décembre à commémorer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de feu Abdelhak Benhamouda. Tôt le matin, le siège de la Centrale syndicale était noir de monde. L'appel par voie de presse lancé quelques jours auparavant par le secrétaire général de l'UGTA en direction des syndicalistes a provoqué un déferlement humain inattendu.

Pour cause, une semaine auparavant, soit depuis le déplacement effectué dans la wilaya de Mila par le secrétaire général de l'UGTA accompagné de plusieurs secrétaires nationaux à l'occasion du renouvellement des structures syndicales, il a été décidé de commémorer le 10<sup>e</sup> anniversaire dans la ville natale de Benhamouda. Question ?

Qu'est-ce qui a changé en l'espace de quatre jours pour qu'au niveau du secrétariat national de l'UGTA, on décide de revenir sur la décision initiale ? Selon des indiscretions, on aurait même, du côté de l'union de wilaya de Constantine, adressé des invitations officielles aux membres du secrétariat national, leur demandant de «prendre part aux festivités de Constantine».



Cela étant, la foule nombreuse qui s'est déplacée à la Maison du peuple était composée de syndicalistes mais également de personnalités tant politiques que de responsables de mouvements associatifs.

Mais l'attraction principale était sans conteste les deux responsables du RND et du FLN, respectivement le secrétaire général, M. Ahmed Ouyahia et le chef du gouvernement et S-

G du FLN Abdelaziz Belkhadem, ajoutez à cela le président de l'APN et membre du bureau politique du FLN, M. Amar Saïdani. Ce dernier, faut-il le rappeler, était secrétaire UGTA de l'union de wilaya d'El Oued et actuellement membre de la Commission exécutive nationale (CEN). A ce propos, le troisième homme de l'Etat a déclaré : «Aujourd'hui est un jour particulier, puisque nous

rendons hommage à un homme qui a payé de sa vie ses opinions avant-gardistes et républicaines. C'est quelqu'un digne d'un grand syndicaliste qui a défendu les travailleurs au détriment de sa propre personne.»

Le secrétaire général du RND a déclaré pour sa part «que c'est un moment de profonde émotion et de souvenir douloureux d'un frère qui a contribué pour que vive la République algérienne démocratique et populaire», ajoutant que «c'est l'occasion pour nous rappeler tous les martyrs du devoir national et tout ce que nous avons dû payer pour que cette patrie nous reste».

Du côté syndical, le secrétaire général de l'UGTA, M. Sidi Saïd, a indiqué, dans une déclaration à la presse, que «nous venons de rendre hommage à un grand syndicaliste et à un homme qui a donné sa vie pour l'Algérie et pour le monde du travail», soulignant que «l'on ne peut que lui rendre hommage chaque jour et à chaque fois que l'occasion se présente», car, a-t-il dit, «c'est une reconnaissance éternelle à ce militant.»

Mais parmi toutes ces personnes, il y avait des syndicalistes de base et de

simples travailleurs qui ont tenu à marquer de leur présence cette cérémonie. Des cadres syndicaux de base à l'image de ceux d'Algérie Télécom, de la FNTE, de la Sécurité sociale, du port d'Alger ou alors les travailleurs licenciés de l'Etusa, qui espèrent que «cette commémoration sera celle qui coïncidera avec le dénouement de notre problème qui dure depuis des années».

Mais au-delà de la commémoration elle-même, il y a lieu de noter que cette dixième commémoration a été caractérisée par une présence «syndicalo-politique» significative. En

somme, les trois courants politiques qui traversent l'UGTA n'ont pas raté l'occasion pour se faire distinguer en cette circonstance. En effet, les syndicalistes proches du Parti des travailleurs se sont montrés discrets, ceux du FLN et du RND se sont illustrés d'une manière significative.

Il est vrai que des syndicalistes proches de ces deux formations politiques occupent des postes de responsabilité organiques importants au sein des structures de la Centrale syndicale, d'où l'importance de l'enjeu très attendu à l'occasion du 11<sup>e</sup> congrès.

Abder Bettache

### STATUT DES MAITRES-ASSISTANTS EN SCIENCES MEDICALES Le syndicat prend au mot le chef du gouvernement

L'instruction n° 01 du 06 janvier 2007 émanant du chef du gouvernement Abdelaziz Belkhadem et relative à l'élaboration des nouveaux statuts particuliers a trouvé écho au sein du Syndicat national des maîtres-assistants en sciences médicales qui n'a pas hésité à soumettre son avant-projet de statut finalisé à l'université de Skikda en juillet 2006. «Notre projet sera déposé en mars prochain au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique», a déclaré le président du syndicat, le Dr Reda Djidjik.

Dans un communiqué rendu public le 27 janvier, le syndicat SNMA-SM affirme sa détermination à faire aboutir l'une des principales revendications du maître-assistant, à savoir la mise en place d'un statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire qui lui permettra de retrouver définitivement sa dignité et sa place dans la société.

«L'instruction du chef du gouvernement qui vient en application de l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la Fonction publique a donné visibilité et espoir pour la concrétisation de l'avant-projet de notre statut finalisé à l'université de Skikda en juillet 2006», précise le communiqué.

L'enthousiasme du SNMA-SM s'affiche notamment lorsqu'il décide de «participer activement à toutes les réunions ultérieures concernant ce statut particulier en collaboration avec les autres syndicats et associations du secteur dans le cadre de la coordination nationale des syndicats et associations des enseignants du supérieur».

Au sujet de la nouvelle grille des salaires, le syndicat exprime «une certaine appréhension» en considérant que cette année sera déterminante, non sans dénoncer les mauvaises conditions de travail au niveau des structures hospitalo-universitaires et «l'organisation obsolète» du système de santé.

Les maîtres-assistants condamnent le silence des autorités de la santé qu'ils qualifient d'inquiétant et l'absence de dialogue avec les partenaires sociaux concernant les dossiers lourds tels que la loi sanitaire et la contractualisation. Pour rappel, le Syndicat national des maîtres-assistants en sciences médicales a tenu, jeudi dernier, à la Faculté de médecine de Tlemcen, une assemblée générale de contact avec le corps médical hospitalo-universitaire.

Son bureau national a également tenu, durant l'après-midi, son conseil national consacré, entre autres, au statut particulier, à la thèse et au concours de doctorat. Tout en se félicitant de la promulgation du nouveau statut de la Fonction publique, les responsables du SNMA-SM ont souligné que «cette initiative vise, essentiellement, l'amélioration des conditions socioéconomiques du maître assistant en sciences médicales au vu de la particularité de ce corps, en attendant la promulgation de la nouvelle loi sanitaire».

I. T.

## GENERALISATION DE LA FILIERE TECHNIQUE DANS LES LYCEES

# «Transformation de la filière d'excellence en filière de relégation»

La Coordination nationale des lycées techniques et techniciens (CNLTT) se tiendra autour de la deuxième rencontre nationale des lycées techniques et techniciens, prévue le 8 février prochain à Alger. C'est ce qui ressort d'un communiqué de presse de cette coordination qui invite les syndicats de l'éducation à appuyer leurs revendications et à participer au débat.

Faisant le bilan de la journée de protestation, le 16 janvier dernier, une semaine après, la CNLTT se dit «satisfaite» et que l'écho national de cette protestation ait produit ses premiers effets. Au fait, la mobilisation continue, bien que le ministère de l'Éducation ait refusé le dialogue avec la CNLTT en refusant de recevoir une délégation à l'issue de la journée de protestation. Pour cette coordination, «cette journée a dévoilé à l'opinion publique la logique

suicidaire du projet de démantèlement des lycées techniques et techniciens. Elle a mis à nu l'insidieuse mise à mort de l'enseignement technique par la suppression de 50% des filières». Il est rappelé que les filières restantes ont vu leurs horaires alignés sur ceux de l'enseignement général entraînant une réduction importante des horaires destinés aux techniques. De surcroît, est-il noté, la part réservée à la pratique a diminué. «Cette réorganisation a mené à un surplus confirmé par les déclarations du ministre de l'Éducation», soulignent les enseignants.

La CNLTT considère que son appel pour la sauvegarde de l'enseignement technique a fait sortir la tutelle de son silence : «Le débat avance et les réponses du ministère sur la généralisation des filières techniques mathématiques éludent le débat.»

S'agissant de la généralisation des filières techniques mathématiques dans 1 500 lycées, la CNLTT considère que l'opération d'une éventuelle généralisation de la filière technique mathématique et économie détachée de la réalité scolaire, du niveau national de mathématiques et de physique est «impossible». «C'est une fuite en avant qu'on peut assimiler à du bricolage.»

Cette proposition est à la longue intenable et est à contre-courant de la revendication des enseignants de l'enseignement technique qui exigent l'abandon du plan de démantèlement des lycées techniques et techniciens et le maintien en place des équipes pédagogiques et du patrimoine matériel», peut-on lire dans le communiqué. Et d'ajouter plus loin : «L'augmentation du taux d'orientation de 30% d'élèves vers les filières techniques mathématiques

est improbable sauf si on veut transformer une filière d'excellence en filière de relégation.»

Le CNLTT considère qu'une seule alternative est possible pour sortir de ce projet. Il s'agit du renforcement des filières existantes et la réouverture de celles supprimées et en apportant une rénovation de la méthodologie de l'enseignement technique qui doit intégrer des savoir-faire et des savoirs nouveaux transférables, opérationnels et pluridisciplinaires.

Une autre possibilité est la correction des déséquilibres en volume horaire dans les contenus des programmes des filières retenues par l'actuel réforme, tout en maintenant une part importante à l'activité pratique.

Enfin, cette coordination interpelle la société civile à agir pour la sauvegarde de l'enseignement technique.

Meriem Ouyahia